



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 20 juin 2017

**Information sur l'absence d'avis
de la Mission régionale d'Autorité environnementale
de la région Occitanie**

Élaboration du plan local d'urbanisme de RIEUX DE PELLEPORT (09)

n° saisine 2017-4983
n° MRAe 2017AO68

Par courrier reçu par la DREAL le 6 mars 2017, la commune de RIEUX-DE-PELLEPORT a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet d'élaboration de son plan local d'urbanisme, au titre des articles R 104-21 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observations dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 7 juin 2017 (article R.104-25 du Code de l'urbanisme).